Interpellation présentée par le député : M. Olivier Sauty

Date de dépôt : 22 septembre 2011

Interpellation urgente écrite

Transferts, transports et convois des détenus. Pourquoi déléguer les tâches à des privés, plutôt que d'engager davantage d'agents au DCS?

Mesdames et Messieurs les députés,

Depuis le mois d'août 2011, le DSPE autorise une société privée, Sécuritas, à exécuter les tâches habituellement dévolues au DCS, (détachement, convoyage, surveillance). Il s'agit principalement du transport des prisonniers du Palais de justice en prison, du transfert des détenus d'un établissement carcéral à l'autre, des déplacements pour rendez-vous médicaux et des rotations de garde sur place aux HUG.

Depuis le 1^{er} septembre, dix-huit nouveaux agents ont été engagés par le DCS pour renforcer les effectifs.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 162A LRGC, le Conseil d'Etat est invité à répondre à la question suivante :

Pourquoi déléguer les tâches à des privés, plutôt que d'engager davantage d'agents au DCS?